

2013/125

Handwritten signature/initials

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/49

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 06 juin 2013

L'an deux mille treize et le six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 28 mai 2013.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10
votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : BEUGNET – BOUAZZA – CORNET- CROZIER – HILAIRE –
JOLLIVET- MAURIN – TESTON – VERNET- VOLLE -

Excusés : SALA
AUZAS a donné procuration à VOLLE

Absents : DELAUZUN - FIALON

M André VOLLE a été élu secrétaire.

Objet : Cession de la parcelle A 2010 du Département de l'Ardèche à la Commune d'Alba. Quartier Saint Pierre pour élargissement de la voie communale.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'élargissement de la voie Communale située entre le bâtiment appartenant jadis à Point P. et le local de stockage des fouilles archéologiques appartenant au Département de l'Ardèche ; situé à St Pierre entre la RD 107 et le chemin du Moulin.

Le Maire rappelle que ce projet d'élargissement a été rendu nécessaire suite au souhait de Conseil Général de clôturer sa propriété.

.../...

2013 / 126

JUD

La fermeture de leur terrain empêchant alors l'accès au local commercial de Point P. par les camions qui jusqu'alors empruntaient l'espace du Conseil Général entièrement ouvert pour faire leur manœuvre.

Le Conseil général avait alors accepté de céder gratuitement une bande de terrain de 436 m² pour élargir la voie. Le document d'arpentage a été réalisé et les frais de géomètre ont été réglés par le Département.

Il expose que la procédure administrative n'a pas été terminée.

Il propose donc au Conseil Municipal d'accepter la cession de ce terrain par le Conseil Général et d'établir l'acte administratif correspondant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la cession gratuite du terrain cadastré A 2010 sis Quartier Saint Pierre par le Département de l'Ardèche à la Commune d'Alba la Romaine.
- PRECISE que ladite parcelle fait 436 m².
- ACCEPTE de prendre en charge les frais de publicité foncière.
- CHARGE le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- CHARGE le Maire de signer l'acte de cession gratuite en la forme administrative qui sera établi par les services du Département.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 06 juin 2013.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

11 JUIN 2013

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 07 juin 2013.
LE MAIRE
Pierre MAURIN

Maurin